



CAPL unique formation pour les formateurs et non formateurs

L'UNSA Police obtient le retrait du dossier au CTRPN de ce jour.

Devant le **manque de dialogue** préalable avec la DCRFPN sur la CAP unique et le délai trop contraint pour d'éventuelles modifications...

Devant l'**absence de réponse** de la DCRFPN face à nos multiples interrogations :

- ➔ Sur la reconnaissance réaffirmée du statut de formateur ;
- ➔ Sur l'augmentation du taux d'encadrement;
- ➔ Sur l'augmentation des ratios de promotion;
- ➔ Sur la mise en place d'une nomenclature claire.

L'UNSA Police pour toutes ces raisons saisit les responsables de l'administration et obtient le retrait du dossier présenté à l'ordre du jour du CTRPN du 04 Juillet 2018.

« Pour l'UNSA Police, ce genre de projet doit être étudié avec attention, des projections doivent être faites afin de maîtriser les conséquences sur le terrain. Ce projet présenté à la hâte ne peut pas répondre à ces critères. »

Thierry Launois
Délégué national formation





Argumentaire

Philippe Capon Secrétaire Général de l'UNSA Police a demandé le retrait du dossier CAPL unique formation de l'ordre du jour du CTRPN de ce mercredi 04/07/2018 pour les raisons suivantes :

Une réunion catastrophe est provoquée par la DCRFPN le 11 JUIN pour nous présenter un dossier de CAPL unique pour la DCRFPN. L'intérêt pour la direction est d'avoir sous sa compétence tous les personnels qui dépendent de la Formation et du recrutement.

Dans le même temps l'intégration progressive sur trois années des élèves dans l'effectif de référence servant de base au calcul du taux d'encadrement.

Lors de cette réunion des questions ont été posées par notre organisation :

- Une projection sur l'évolution de l'avancement des fonctionnaires de la DCRFPN (particulièrement sur la réduction de la durée d'attente).

- Une projection sur l'évolution de l'augmentation du taux d'encadrement, suite à l'incorporation des élèves dans l'effectif de référence. A ce titre, l'UNSA Police demande l'intégration des ADS et de la formation continue dans ce calcul.

- Une projection chiffrée sur cette augmentation des ratios de promotion au sein de la DCRFPN

Et enfin, la diffusion et la mise en place d'une nomenclature claire au sein de la DCRFPN. Ce dernier point devait faire l'objet d'une communication depuis le début 2018.

=> A ce jour aucune réponse n'a été communiquée.

=> Pourquoi ce silence face à des questions légitimes ?

=> Pourquoi tant de hâte et face à quelques légitimes questions ce silence ?

L'UNSA Police veut une véritable reconnaissance du métier de formateur, nous ne pouvons pas nous contenter d'hypothétiques promesses de la part de la DCRFPN.

L'UNSA Police, syndicat responsable, attend des réponses précises afin de préserver au mieux l'intérêt des personnels de la DCRFPN.